
Opens Internationaux

d'échecs de Rouen

Du 26 au 30 décembre 2025

Halle des Sports Saint Exupéry

24 Boulevard Gambetta

76000 Rouen

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Article 1 : Présentation

L'Association Rouen Échecs organise deux Opens Internationaux d'Echecs, homologués. Les Tournois se déroulent en 7 rondes les 20, 21, 22 et 23 décembre 2025 à la halle des sports saint Exupéry,

24 boulevard Gambetta, 76000 Rouen.

La cadence des deux Tournois est une cadence Fischer : **1h30min** pour chaque joueur, **avec un ajout de 30 secondes par coup** (depuis le 1^{er} coup).

Le tournoi A est ouvert à tous les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription et respectant les conditions suivantes :

- Le joueur doit **être licencié A** pour la saison 2025-2026 à la F.F.E. ou à une Fédération reconnue par la F.I.D.E (la licence peut être prise sur place auprès de Rouen-Échecs).
- Le joueur français n'ayant aucun classement, **recevra un ELO estimé** dépendant de sa catégorie d'âge :
 - 1299 pour toutes les catégories jeunes
 - 1399 pour les seniors, seniors plus et vétérans

Le Tournoi B est ouvert à tous les joueurs de moins de 1700 elo ayant réglé leur droit d'inscription et respectant les conditions suivantes :

- Le joueur doit **être licencié A** pour la saison 2026-2026 à la F.F.E. ou à une Fédération reconnue par la F.I.D.E (la licence peut être prise sur place auprès de Rouen-Échecs).
- Le joueur français n'ayant aucun classement, **recevra un ELO estimé** dépendant de sa catégorie d'âge :
 - 1299 pour toutes les catégories jeunes
 - 1399 pour les seniors, seniors plus et vétérans

Article 2 : Appariements

Les appariements se font selon le Système Suisse.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui :

- Auront réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler leur licence ;
- Auront pointé à la table d'arbitrage le 20 décembre 2025 entre 10h30 et 12h00 afin de garantir le respect des horaires des rondes en permettant la réalisation et l'affichage des appariements dans les temps.

Article 3 : Fin de partie

A la fin de chaque partie, le vainqueur ou le joueur ayant eu les Blancs (en cas de nulle) doit apporter **immédiatement** à la table d'arbitrage les deux originaux des feuilles de partie **signées** par les deux joueurs et indiquer clairement le résultat.

A DÉFAUT, LA PARTIE SERA RÉPUTÉE PERDUE POUR LES DEUX JOUEURS.

Les joueurs doivent remettre en place le jeu et éteindre la pendule.

Article 4 : Dates et Horaires

Les **horaires de jeu** pour les deux tournois sont les suivants :

20/12/25	1 ^{ère} ronde 2 ^{ème} ronde	12 h 15 17 h 30
21/12/25	3 ^{ème} ronde 4 ^{ème} ronde	09 h 30 15 h 30
22/12/25	5 ^{ème} ronde 6 ^{ème} ronde	09 h 00 14 h 00
23/12/25	7 ^{ème} ronde	09 h 30

La remise des prix se fera 30 minutes après la dernière ronde.

Le **montant et la répartition des prix** seront affichés dans l'aire de jeu avant la 4^{ème} ronde. Seuls les personnes présentes à la remise des prix pourront percevoir leur prix.

Article 5 : Forfaits

Tout joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné et ne sera plus apparié.

Les forfaits et les abandons non justifiés seront signalés à la Commission Nationale de Discipline de la FFE pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 6 : Comportement des joueurs

En réglant ses droits d'inscription ou en acceptant l'invitation au tournoi, chaque joueur s'engage à respecter strictement les règles suivantes :

- **Une fois la partie terminée il est Obligatoire de quitter la zone de jeu.**
- Seules les activités liées au tournoi sont autorisées dans la zone de jeu.
- Tout joueur arrivant avec plus de 60 minutes de retard après l'horaire annoncé du début de la ronde sera déclaré perdant.
- L'accès à la salle d'analyse est interdit aux joueurs tant que leur partie est en cours.
- Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.
- Pendant la partie, tout appareil électronique (téléphone, moyen de communication ou appareil pouvant suggérer des coups) est interdit dans la salle de jeu. Un joueur peut en laisser un dans son sac uniquement s'il est totalement éteint. Il est également interdit de transporter un sac contenant un tel appareil sans l'autorisation de l'arbitre. En cas de présence avérée d'un appareil sur le joueur, celui-ci perdra la partie, et son adversaire sera déclaré vainqueur.
- Il est interdit aux joueurs de quitter le lieu de la compétition (Rappel : le lieu de la compétition est composé de la zone de jeu ainsi que les toilettes, de la salle d'analyse, de l'espace fumeur et de la buvette) sans l'accord préalable de l'arbitre.
- Un joueur ayant le trait ne peut quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.
- Chaque joueur doit adopter en toutes circonstances une attitude correcte et respectueuse.

Tout manquement pourra entraîner un avertissement ou la perte de la partie sur décision de l'arbitre. Deux avertissements entraînent l'exclusion immédiate du tournoi

Article 7 : Classements et départages

Les classements et départages seront assistés par un programme informatique agréé par la F.F.E. Les résultats de la ronde précédente et les appariements de la ronde suivante seront affichés un quart d'heure environ après la fin de chaque ronde.

Les réclamations ne seront admises que dans le délai d'un quart d'heure après cet affichage et, en toute hypothèse, avant l'affichage des appariements de la ronde suivante.

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties
(défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt).

En cas d'ex-aequo, les départages suivants seront utilisés successivement : **Buchholz Tronqué**, puis **Cumulatif** et enfin **Performance**.

Les prix du classement général seront distribués à la place.

Les prix par catégorie et par tranche elo seront attribués à la place.

Pour l'attribution des prix par catégorie, chaque joueur concourt dans une catégorie définie par son âge ou classement ELO. **Les prix ne sont pas cumulables**. Si un joueur prétend à plusieurs prix, il prendra le plus élevé. En cas de montants similaires, la priorité sera donnée aux prix au classement général, puis aux prix par classement elo, et enfin, aux prix par catégories d'âge.

Pour percevoir son prix, tout joueur devra être présent lors de la cérémonie de clôture du tournoi.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre Principal Pierre LARIVIERE,

Arbitre Adjoint : Nathanael LE ROUX,

Article 10 : Charte du joueur d'échecs

Tous les participants s'engagent à respecter **les règles de la FIDE et de la F.F.E, ce Règlement Intérieur ainsi que la Charte du Joueur d'Echecs** adoptée par la Fédération Française des Échecs

L'Arbitre Principal :

Pierre LARIVIERE

L'Organisateur :

Tufek ABABSA